

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9^e)
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2^e)
Téléph. : CENTRAL 80-69

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

DIRECTEUR :
Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9^e)

Les Conseils de Guerre

Les Réformes nécessaires

Nous nous sommes promis de ne pas nous appesantir sur les faits. Nous ne voulons pas, non plus, exagérer le mal. Mais l'injustice, même quand elle est l'exception, est odieuse. Quand une sanction contre laquelle il n'est plus de recours la rend irréparable, elle est atroce.

Nous savons de pauvres gosses qui sont morts bravement, en criant « Vive la France ! » — face aux fusils braqués — et qui, peut-être n'auraient pas dû mourir ainsi. Nous savons des mesquineries de caserne qui, par suite de l'état de guerre, ont abouti à d'affreux drames.

Une mauvaise querelle, un geste d'énervernement — même loin des lignes — et qui, par suite de l'état de guerre, ont abouti à d'affreux drames.

Il n'est guère de parlementaire ou de journaliste qui n'ait tout un dossier de ces tristes affaires. On s'en est préoccupé partout — et le Conseil des Ministres lui-même a été saisi de la question.

Ceux qui douteraient qu'une réforme de la juridiction militaire de guerre s'impose pourraient aisément se rendre compte du degré de gravité du mal.

Il leur suffirait d'aller rue Jacob, au Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, et de franchir cette porte où se sont succédés des milliers et des milliers d'hommes qui venaient chercher le réconfort d'une parole amie, la promesse d'une intervention, l'espoir d'une réparation, parce que, partout ailleurs, on leur avait refusé assistance et justice.

Des dossiers

Ils trouveraient là, ces incrédules, le Secrétaire Général de la Ligue qui leur dirait, comme à nous, en leur montrant les dossiers amoncelés dans son bureau : — Des affaires de conseil de guerre tout cela en est ! Pensez donc : en temps de paix, il y en avait déjà beaucoup. A plus forte raison maintenant où presque tout le monde est justiciable des tribunaux militaires et où toutes les garanties (instruction contradictoire, assistance d'un avocat, pourvois) se trouvent supprimées.

Ces dossiers — innombrables — il est entendu que pas plus que les nôtres nous n'en faisons rien. Mais nous avons cependant demandé à M. Guernet :

« Alors, puisque, comme nous, vous ne pouvez rien publier, puisque vous ne voulez en rien risquer de rompre le pacte d'union sacrée ou de jeter le trouble dans le public, que faites-vous, que faites-vous pour mettre un frein à l'injustice et à l'erreur ? »

« Pas assez, à coup sûr, nous a répondu tristement M. Guernet — mais tout ce que nous pouvons.

« Quand il n'est pas trop tard — hélas ! il est souvent trop tard ! — nous nous hâtons de saisir le Président de la République lui-même de l'affaire qui nous préoccupe. Ainsi nous avons pu obtenir tout de même de précieux résultats.

« Mais cette procédure est sans valeur pour tout ce qui se passe dans la zone des armées. Les choses vont trop vite ; nous sommes prévenus trop tard. Et d'ailleurs, ainsi que vous l'avez déjà signalé, ce n'est plus à Paris, dans ce cas, que s'exerce le droit de grâce.

Le droit de grâce

« Erreur regrettable, nous dit M. Guernet, et contre laquelle on ne protestera jamais assez. Le droit de grâce n'appartient, constitutionnellement, qu'à une seule personne. Il ne saurait se déléguer, sous aucun prétexte.

« Il faut que le condamné puisse espérer en un recours suprême. En la personne qui doit décider souverainement si ce sera pour lui la mort ou la vie, il ne doit pas retrouver celui qui fut son juge, ou son accusateur.

« Et puis, comment aller plaider là où il le faudrait la cause des malheureuses victimes de quelque affreuse fatalité ? Qu'est-ce qu'un homme, dans une armée où la mitraille fauche par bataillons ? Rien. Et démolissant une seule injustice est plus démoralisante, plus déprimante qu'une défaite.

« Il faut donc que l'exercice du droit de grâce échappe aux nervosités passagères, aux suggestions locales.

Une instruction ; un débat

« Il faut aussi, nous dit encore le Secrétaire Général de la Ligue des Droits de l'Homme, une instruction préliminaire. La réforme à effectuer est d'ailleurs toute simple : il suffirait d'ajouter

au texte de la loi de 1909, ces cinq petits mots : « et en temps de guerre ».

« La loi veut qu'en temps de paix il y ait une instruction contradictoire, au cours de laquelle le dossier doit être communiqué à l'accusé et à son avocat. Elle veut qu'il y ait ensuite débat, puis possibilité de recours. Ces dispositions paraissent difficiles à appliquer en temps de guerre : l'expérience a prouvé qu'il n'en était rien. Et les garanties données par la loi à l'accusé sont plus précieuses encore en temps de guerre où mille circonstances particulières peuvent influencer le juge le moins partial.

« Il faut donc réformer, en appliquant au temps de guerre les dispositions très heureuses qu'on fait adopter, pour le temps de paix, deux de nos ministres actuels : M. de Fribourg au Sénat, et M. Viviani à la Chambre... »

M. Guernet s'était tu. Nous demandâmes :

« Mais pour assurer, aux armées, l'exercice meilleur, plus normal de la justice, suffira-t-il de modifier la loi ? On verra au respect des garanties ? Qui donnera aux accusés des conseils éclairés ? On envoie aux armées des amoniteurs pour sauver les âmes. Qui tentera de sauver les corps, aussi ? »

« C'est vrai, nous répondit M. Guernet : il faudrait des amoniteurs du Droit... »

Nous dirons un jour prochain quelle organisation il nous paraît, en effet, indispensable de créer pour que la France reste digne d'elle, de son passé, de son renom et de ses rêves glorieux.

J. C.

La Journée du Poilu

Les dates ont été définitivement fixées, comme nous l'avons déjà annoncé, au 25 et 26 décembre. Ces jours-là, à travers toute la France, une rue de gentilles quêtesuses vont tendre la main pour que les déserteurs du sort, les poilus sans famille et sans ressources, puissent recevoir, en argent, le secours qui leur est dû.

Sous le haut patronage des Présidents de la République, du Sénat, de la Chambre, du Conseil et de tous les membres du gouvernement, le Comité s'est constitué. M. Cécaldi le préside et autour de lui se sont groupés des membres du Sénat, de la Chambre et du Conseil municipal.

Pour bien marquer son désir de respecter l'union sacrée, le Comité, ainsi que nous le fait remarquer M. Cécaldi, a eu l'heureuse inspiration de placer la journée du Poilu sous les auspices du clairon, de Déroulède. Certes, les organisateurs sont loin d'avoir approuvé la politique du poète des chants du soldat. Il reste néanmoins comme une grande figure qui représente tout un passé, et qui est pour cette raison que son nom a été choisi.

On distribuera, pour la journée, des insignes en carton dont la générosité du public fixera seule le prix. Il y aura en outre des médailles frappées par Bargas ; celles en bronze argenté seront vendues 1 fr. et celles en bronze doré 1 fr. 50.

Enfin, toute une série de bijoux sur un modèle dessiné par Lalique. Broches dorées, à 2 francs, broches en argent à 10 fr. et en or à 100 fr. Epingles de cravates même métal au prix de 1 fr. 50, 5 fr. et 25 fr.

Le Comité de la Journée du Poilu ne distribue aucun secours. Elle les fait passer par les mains des chefs de corps et des autorités préfectorales et municipales qui sont qualifiées pour connaître les infortunes et à soulager. En conséquence, le rôle du Comité sera de contrôler les distributions et de publier les résultats obtenus afin que tout le monde puisse savoir où est passé, jusqu'à un centime près, l'argent de la charité.

Des milliers et des milliers de cartes postales, reproduction des affiches signées par les maîtres du dessin, ont été envoyées en province ; ces cartes, sont numérotées et donneront lieu au tirage de la tombola. La vente en est depuis longtemps commencée. L'argent recueilli a été distribué au mieux des besoins des poilus, et l'on peut affirmer sans crainte de se tromper, qu'après la Journée du Poilu, il n'y aura plus un permissionnaire qui pourra se dire sans ressource et sans famille. Sa famille, ce sera la France.

Contrairement aux prescriptions des récentes circulaires, le port des insignes de la Journée du Poilu par les militaires sur leur uniforme est autorisé par le ministre de la guerre.

Le comité de la Journée du Poilu se tient en permanence à la mairie du IV^e arrondissement. C'est là que doivent s'adresser toutes les personnes désireuses de participer à cette œuvre essentiellement patriotique et nationale.

Charles BOURC.

Silence !

Ni la meute néo-royaliste, ni la tribu des Daudet ne veulent se décider à parler. Ils avaient promis d'expulser de leur Ligue leur ami Barthélemy, d'Api (Vaucluse), qui, comme un émigré de 1793, était venu en Espagne pour échapper à l'épée du sang.

« Il ne nous disent pas s'ils l'ont fait. Ils ne nous disent pas s'il est vrai que Charles Daudet est embusqué. »

Ils refusent de nous raconter la visite que fit le tendre et passionné Lucien Daudet à la Préfecture de police (Service des mœurs).

Pas un mot plus sur les services qu'il ont valu à un proche parent de Léon Daudet une sinécure toute pareille à celle qui fut donnée à Mme Syveton.

Et pas la moindre preuve, ni la plus petite précision à l'appui des accusations lancées par Charles Maurras contre notre directeur Miguel Almereyda.

La réforme à effectuer est d'ailleurs toute simple : il suffirait d'ajouter

Autres Bateaux...

(Conte immoral)

Il paraît que le gouvernement se propose d'acheter soixante navires de toutes sortes, cargos, bateaux-citernes, bateaux frigorifiques, etc.

Il pense ainsi faciliter notre ravitaillement, et même, assure-t-il, régulariser le prix du fret.

C'est une bonne plaisanterie. D'abord le prix qu'il doit payer ces navires, cinq fois plus cher que leur valeur avant la guerre, exclut toute idée d'économie à réaliser sur le fret.

Mais il y a mieux. C'est la maison anglaise qui nous vend les navires qui sera chargée d'en assurer l'exploitation.

Imaginez-vous un seul instant qu'elle eût proposé et fait accepter cette combinaison si elle n'y avait trouvé un gros bénéfice ? Supérieur à celui qui lui rapporte la location pure et simple de ses bateaux.

Elle y trouvera aussi un autre avantage que je ne puis apprendre à notre ministre des Travaux publics dont cette révélation ne manquera pas de réveiller le bon sens habituellement fort aiguisé.

Les prix du fret pratiqués depuis la guerre ont rapporté aux armateurs des sommes considérables.

La valeur des navires a augmenté en conséquence. Et les maisons de construction ont mis en chantier le plus de navires possible.

Ces navires vont commencer à entrer en circulation dans les premiers mois de 1916. Il y a des chances qu'à ce moment le taux du fret et, si nous cas, la valeur des navires baissent du fait de la concurrence.

Il est facile de comprendre, dans ces conditions, l'intérêt que la maison Harris Dixon peut avoir à vendre au gouvernement français soixante bateaux à un prix qui est sans doute le plus élevé qu'on ait jamais pu obtenir, et surtout qu'on en pourra jamais obtenir.

On comprend aussi les avantages pour les armateurs anglais d'un contrat d'affrètement passé à l'heure actuelle.

On comprend moins l'intérêt que trouverait à cette opération l'Etat français.

En revanche, on est stupéfié des commissions exorbitantes dont on parait vouloir accompagner cette désastreuse opération.

Mais M. Marcel Sembat n'est pas seulement un ministre, c'est un ministre socialiste.

Miguel ALMEREYDA

LA GUERRE

de conditions atmosphériques défavorables.

Notre artillerie a détruit des abris ennemis dans la zone de Volia (Carnie) et dispersé détachements de troupes dans la vallée de Seebach.

L'artillerie ennemie a bombardé Paulans sur le haut Chirzo et Monfalcone, causant quelque dommage.

Des détachements ennemis, à la faveur du brouillard, ont essayé de pénétrer en quelques endroits dans nos lignes ; ils ont été repoussés et, dans la zone de Globna, sur l'Isosno moyen, ils ont été contre-attaqués et contraints à prendre la fuite.

De brèves et hardies avances de nos troupes d'infanterie nous ont procuré quelque avantage sur le Carso. — Signé CADORNA.

Communiqué russe

Pétrograd, 6 décembre. — Communiqué du grand état-major du généralissime : Dans la région de Drinsk, les Allemands, dans la nuit d'hier, ont bombardé pendant un quart d'heure sans résultat, avec des mitrailleuses lourdes, nos tranchées sur le front de... de Borskoj, sur la rive occidentale, jusqu'à Ilonkoj.

Au sud du bourg de Rafalovka, sur le Sty, l'ennemi a prononcé une offensive contre le village de Kozimitchi ; elle a été arrêtée par le feu de notre artillerie.

Sur les autres points du front, aucun changement.

Au Caucase, la situation ne s'est pas modifiée.

La Politique grecque et les Alliés

Le monde officiel reste optimiste

Londres, 7 décembre. On télégraphie d'Athènes au Times :

L'objet de la visite des ministres de l'Entente à M. Skouloudis, samedi, était de régler certains détails de manière à rendre les propositions des Alliés plus acceptables pour la Grèce. Les satisfactions ainsi reçues par le gouvernement grec autorisent à croire qu'un règlement satisfaisant ne tardera pas à intervenir. Les milieux officiels semblent optimistes.

Les bonnes intentions de l'Etat-Major grec

Athènes, 7 décembre. — La Nea Hellon ayant publié que le colonel Messalidis, directeur du service de l'arrière à Salonique aurait refusé aux Alliés la libre utilisation des voies ferrées pour le transport de leurs troupes, au moment où un important combat se livrait près de la frontière grecque, l'Etat-Major général a fait paraître dans tous les journaux un communiqué démentant formellement la nouvelle en question. Jamais, proteste le chef de l'Etat-Major grec. Le gouvernement grec a jamais donné de tels ordres et le directeur du service de l'arrière n'a jamais créé des difficultés aux alliés de sa propre initiative ; au contraire il leur a toujours accordé toute facilité.

Le Ministre de l'Intérieur contre M. Venizelos

Athènes, 7 décembre. — A la suite de la publication du manifeste du parti libéral, rédigé par M. Venizelos, M. Gounaris, ministre de l'Intérieur, soutient au plein conseil des ministres que M. Venizelos devrait être appelé à se justifier devant le tribunal.

La dernière note des Alliés

Zurich, 7 décembre. — On mande d'Athènes à la Gazzetta de l'Anstort :

« Le ton conciliant et amical de la nouvelle note de l'Entente, qui permet à la Grèce de ne pas sortir de la neutralité, a produit une bonne impression. »

Le Front serbe

Trois fortes attaques bulgares contre nos lignes échouent

Athènes, 7 décembre. — A Avozarki, les Bulgares ont attaqué violemment les Français sur trois points : 1. aux bords de la Tcherna à Avozarki ; 2. à Democapou ; 3. à Costorino. Partout les Bulgares ont été repoussés, avec de grosses pertes.

A Avozarki, les Bulgares ont attaqué violemment des forces importantes d'infanterie ; ils ont essayé de jeter un pont sur la Tcherna mais leur entreprise a échoué.

La retraite serbe en Albanie s'opère difficilement à cause du froid et des routes impraticables.

Près de 100.000 Serbes et plus de 20.000 réfugiés sont concentrés en Albanie.

Hongrois et Bulgares en viennent aux mains

Athènes, 6 décembre. — On signale de Nisch de sérieux incidents survenus entre soldats hongrois et bulgares.

La police de la ville est contrainte à la cavalerie hongroise.

Malgré les ordres, les Bulgares molestent des femmes et il en résulte des corps à corps qui causent des pertes sérieuses de vies humaines. Les Hongrois l'emportent.

Pas de paix séparée!

Londres, 6 décembre. — Le Bureau de la Presse transmet la communication officielle suivante du Foreign Office :

« Le Gouvernement italien ayant décidé d'adhérer à la déclaration signée à Londres, le 5 septembre 1914, par les gouvernements anglais, français et russe, déclaration à laquelle le Gouvernement japonais a adhéré le 19 octobre 1915, les signataires, autorisés par leurs gouvernements respectifs, font les déclarations qui suivent :

« Les gouvernements anglais, français, italien, japonais et russe s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée pendant la guerre actuelle. Les cinq gouvernements ont d'accord pour dire que lorsque les conditions de paix viendront en discussion, aucun des Alliés ne demandera des conditions de paix sans l'agrément préalable de chacun des autres Alliés.

« En fait de quoi, les signataires ont signé cette déclaration à laquelle ils ont apposé leur sceau. Fait à Londres en cinq originaux, le 30 novembre.

« E. Grey, Paul Cambon, Imperiali, K. Inouye, Benckendorff. »

La Paix du Pape

Rome, 6 décembre. — Dans son allocution au Consistoire secret le Pape a vivement déploré les horreurs de la guerre et a insisté sur les conséquences douloureuses et tragiques qu'elle a pour l'humanité. Le Souverain Pontife a eu des paroles de haute commission et de haute portée pour les malheureux Arméniens horriblement massacrés par les Turcs. Il a invoqué et soutenu avec insistance une paix rapide, juste et durable.

« Le Pape a terminé en disant que, malgré la bonne volonté des pouvoirs publics d'Italie, non moins constatée par le Souverain Pontife, l'état de siège a rendu plus évidente encore la situation anormale du Saint-Siège.

« Sans doute, a-t-il dit, les bonnes intentions de limiter les inconvénients de cet état de choses n'ont pas fait défaut à ceux qui gouvernent l'Italie ; mais cela même démontre clairement que la situation du Pontife romain dépend des pouvoirs publics et que ceux-ci ont un devoir de personnes et de circonstances, subir elle-même des changements et des aggravations.

« Aucun homme sensé ne pourra affirmer qu'une condition aussi incertaine, aussi dépendante de ce qu'il veut d'autrui soit proprement celle qui convient au Saint-Siège apostolique.

Nos conditions de paix

Pas de paix avant que notre Lorraine et notre Alsace ne soient rentrées définitivement dans l'unité française ;

Pas de paix avant que nos frères infatigables, Belges et Serbes, ne soient assurés de retrouver leur foyer dans la fierté de l'indépendance ;

Pas de paix avant que l'impérialisme allemand et le militarisme prussien ne soient mis hors d'état de nuire ;

Pas de paix avant qu'un régime de droit, fondé sur l'union victorieuse des alliés, renforcé par la libre adhésion des neutres, n'ait aboli à jamais la violence de la guerre.

Citoyen Albert THOMAS, Sous-Secrétaire d'Etat aux Munitions. (Discours du 5 décembre, à Champigny).

Bourse de Paris

DU MARDI 7 DECEMBRE 1915

Les réalisations des titres effectuées par les capitalistes afin de se procurer les disponibilités nécessaires à la souscription de l'Emprunt français sont en décroissance, et de ce chef, le marché retrouve plus de stabilité. Hausse de l'Extérieure, des chemins espagnols, des porphyrites américains. La Tanganyika poursuit son mouvement ascensionnel.

Fonds d'Etat : Français 3 010, 64,50 ; 3 112 010, 11 — Extérieure, 83,45

Actions diverses : Lyonnais, 950 — Nord de l'Espagne, 390 — Saragosse, 386 — Monaco, 2,550 ; 115, 462 — Malacca, 119 — Caoutchouc, 79 — Danéproviene, 2,120.

Les Femmes « pacifistes »

Une Descente rue Fondary

Ce ne fut pas une perquisition, puisque, somme toute, le visiteur n'emporta rien et ne fouilla que dans la mesure où ses hâtes voulurent bien le laisser faire. Meltons que ce fut une descente.

Ce n'est pas la police qui l'opéra. C'est M. Henry Lapauze.

« Ce n'était pas de lui-même que nous en tenons le récit, nous aurions cru à une galéjade, car les visites de ce genre, si elles rentrent dans les attributions de MM. les commissaires de police ou du chef de la Sûreté, ne sont point, pensons-nous, de la compétence du conservateur du Petit Palais.

M. Henry Lapauze, dans ce qu'il appelle « le triste local de la rue Fondary »,

Il était dix heures du matin quand M. Lapauze se présenta, sans y être invité, rue Fondary.

C'est J'y ai rencontré, dit-il, trois personnes et il donne leurs noms.

M. Lapauze, détaillé l'ameublement et nous montre ainsi qu'il joint à des perchants de commissaires de police, des habitudes de commissaire-priseur.

« La seconde pièce, raconte-t-il, ne renferme qu'une bibliothèque remplie de livres et de dossiers, que je n'ai pas eu le loisir d'examiner. »

Ainsi, M. Lapauze, quand il se présente chez quelqu'un, examine, si ce n'est le loisir, les dossiers. Imaginez qu'avant d'entrer il n'aurait pas reçu M. Lapauze ! Les secrets des clients seraient trop exposés.

Ayant « examiné », M. Henry Lapauze questionna : c'était l'interrogatoire. Les membres du Comité refusèrent, par là, de satisfaire pleinement la curiosité de leur visiteur.

Imaginez-vous qu'elles fussent même de « rien répondre qui puisse révéler les influences qu'elles subissent. »

« Comment pouvoir refuser d'entamer conversation avec un homme aussi distingué que M. Henry Lapauze. Mais, au fait, M. Lapauze s'était-il présenté ? S'était-il nommé à des dames ? Et à quel titre ? Conservateur du Petit Palais ! Directeur de la Renaissance ? Bibliographe du Gaubois ? Ou encore détective amateur ? Rouleau-bille ou Sherlock Holmes ?

Sans doute, s'était-il nommé, car, s'il n'avait pas dit et quel est son nom, et combien les dossiers, l'imaginer qu'avant d'entrer il n'aurait pas reçu M. Lapauze !

« Mais ces femmes ont écrit ce qu'elles ont à communiquer au public : c'est leur brochure. Le reste le regarde, et ne regarde qu'elles. M. Lapauze est bien indiscret. Chacun ne doit de compte à la presse et à l'opinion que de ce qu'il publie.

Malgré ce mutisme qu'on lui opposait et où il aurait dû deviner un congé poli, il resta rue Fondary. Il assista en tiers à des conversations qu'il n'hésita point à nous rapporter. Il fit pire, si nous l'avons bien lu.

« A ce moment, s'annonça un envoyé du commissaire de police de la rue Fondary. — Est-ce que je suis ici au Comité International des Femmes pour la paix permanente ?

« Aucune de ces dames ne répond. « Quelqu'un répondit pour elles : « Oui, vous y êtes. »

« Y a-t-il un gérant de l'immeuble ? Dans tous les cas, y a-t-il quelqu'un qui appartienne au Comité ?

« Le même silence obstiné de la part de ces dames, qui, décidément, ne sont prolixes que dans leurs brochures.

« On répond encore pour elles : « On n'y a ni à la des membres du Comité... »

« Qui est ce quelqu'un ? Qui est ce on ? Serait-ce M. Lapauze ?

Nous avons peine à croire que le directeur de la Renaissance, même après avoir joué au commissaire-priseur et au commissaire, ait joué le vilain rôle de délateur, le rôle répugnant du mouchard.

Un dernier mot : M. Benazet, député, demanda au Président du Conseil de frapper les femmes du Comité, pour rassurer le pays. M. Henry Lapauze dit qu'il aura suffi que cinq femmes s'associent « pour troubler et émouvoir, en quelque mesure, l'opinion publique. »

« La vérité, c'est que le pays n'avait nullement été troublé par la brochure du Comité Fondary. Ce qui aurait pu le troubler, ce sont les notes du Figaro et d'un autre journal du matin, parlant, à propos de cette brochure, de propagande allemande, ce qui est se moquer du monde.

M. Benazet avait artificieusement soulevé l'émotion du peuple en grossissant laborieusement l'importance des ridicules faits anarchistes qui, lus à l'audience, provoquèrent des éclats de rire, et rien autre.

On veut recommencer. Mais le pays finirait par souffrir de ce jeu, joué sur ses nerfs et l'on ne devrait pas ignorer que les personnes honorables auxquelles on s'en prend cette fois, ont droit à d'autres égards que les toques de l'anarchie et les gradins qui les exploitent.

Georges CLAIRES.

AUX ÉCOTES

La Fête interrompue

Madame, qui vous plaigniez hier, avec une joie moque, d'avoir passé votre loisir...

Ce récit, qui est vrai, hélas ! je n'ai pu le faire alors, l'ayant appris trop tard pour...

Sur celle-ci dont la douleur me fut contée hier soir, dans un calme bourgeois...

A l'heure où il devait arriver, où les nitules paraissaient marcher à reculons...

Double sans pitié : l'enfant, pour qui le couvert était mis, gisait là-bas...

Notre collaborateur Léo Poëdes et les personnes dont il a reproduit les opinions...

Un collectionneur ayant désiré s'offrir une

Regards vers l'Est

LA MÈRE

A Paul Gerbault.

Ce camarade m'avait dit : « Voilà ! Tu vas partir en permission. Tu seras dans le palatin après-demain... »

C'était un paysan intelligent que la vie, à la ville proche où il s'était fixé, avait singulièrement dégoûté. Mais il avait les doigts gourdus de tous ceux que le travail manuel-garde seulement à de dures nécessités.

Il y a l'ingestion stomacale : on peut, paraît-il, supporter sans douleur 10 centigrammes de cocaine, dans un liquide quelconque. Mais 30 centigrammes provoquent des troubles sérieux. Une dose plus forte tue.

On absorbe aussi la cocaine par l'autre côté : c'est l'absorption par voie rectale, sous forme de lavements cocainés. C'est une médication. On en a fait un vice.

Il y a enfin la méthode des dentistes : l'injection sous-cutanée ou sous-muqueuse. Deux centigrammes provoquent l'anesthésie, quatre des troubles dont les détraqués raffolent. Après, c'est la syncope et la mort.

Notre collaborateur Léo Poëdes et les personnes dont il a reproduit les opinions sont ce soir, nous ont dit combien étaient brèves et fécondes en lendemains pénibles les voluptés que procure la cocaine, qu'elle soit la manière dont on l'absorbe. On amena, l'autre soir, dans un commissariat de la rive gauche, un pauvre jeune homme passablement intoxiqué. Voici, suivant son témoignage autorisé d'homme qui parle d'après sa propre expérience, ce qu'il éprouvait :

Il sentait — encore qu'il fut très propre et d'une hygiène méticuleuse — tous les insectes de la création se promener et s'ébattre sur sa peau. Sous sa peau, à l'intérieur des tissus, il croyait, dur comme fer, avoir des vers et des microbes, et même du verre pilé. Ses muscles recevaient, lui semblait-il, des décharges électriques. Des gens mal intentionnés le poussaient, du moins il en avait la désagréable persuasion, en l'injuriant grossièrement et en le menaçant. Pour échapper à ces ennuis imaginaires, il courut se jeter sous un train. C'est de là qu'on le conduisit au commissariat.

Le conseil municipal de Paris s'est réuni hier pour régler différentes questions d'extrême urgence. Tout d'abord, il a adopté un rapport de M. Caron sur le renouvellement des bons municipaux venant à échéance le 28 décembre prochain.

Les bons seront remboursés, à présentation, aux porteurs qui en feront la demande. Ceux qui préféreront les faire renouveler auront droit à un intérêt de 5 fr. 25 pour un renouvellement de six mois, et de 5 fr. 50 pour un renouvellement d'un an.

Le préfet de la Seine a été invité à solliciter des pouvoirs publics un décret en ce sens. Sur la proposition de M. Grangier, le conseil a décidé que la nomenclature détaillée des dépenses de publicité afférentes à l'émission des bons municipaux depuis le début de la guerre serait insérée au Bulletin municipal officiel.

M. Lemarchand a ensuite posé au préfet de police une question : 1° sur le refus de certains employés des concessionnaires de transports d'accepter en paiement soit des monnaies ayant cours légal soit des billets de 20 francs ; 2° sur les mesures à prendre en faveur de l'hygiène publique et pour faire respecter la loi relative à l'emploi du timbre-poste comme monnaie divisionnaire.

Le préfet de police a répondu que des ordres ont été donnés pour que les conducteurs de transports ne puissent renvoyer la monnaie de billon. Il en est de même en ce qui concerne l'échange des billets. Il a ajouté que les nombreuses plaintes faites par les sociétés de bienfaisance avaient immobilisé, pendant un certain temps, cette monnaie dans les caisses des dites sociétés, mais que jamais on n'avait constaté le commerce des sous pour approvisionnement de la population. Les dispositions prises par le ministre des finances ont permis de parer à la rareté de la monnaie de billon.

Quant au paiement au moyen de timbres-poste, c'est, au point de vue de l'hygiène, un procédé déplorable que, légalement, on ne peut empêcher. M. Grangier, le conseil a adopté un projet de loi sur la spéculation de la monnaie de billon.

Vendredi prochain, à trois heures, séance publique.

Le concierge aimait le beau linge mais le propriétaire le vendait

A Kremlin-Bicêtre, une concierge qui sans doute possédait quelques économies s'en servait pour s'acheter du beau linge. On peut être portière et aimer les linge. Seulement, la concierge était bavarde. Elle parla beaucoup de son trousseau. Or, il lui arriva qu'à son grand désespoir elle voyait disparaître petit à petit ses fines parures. Elle s'en lamentait bien haut, et plus elle s'en lamentait, plus il en disparaissait.

Un jour, promenant son désespoir au marché, elle y trouva, à l'étalage d'une marchande à la toilette, des chemises qui lui appartenaient à n'en point douter. Mme Bonville, la marchande, lui dit que les hauts crins, amanta les gens et tout s'éclaircit chez le commissaire. La marchande à la toilette avait acheté le linge à Mme G..., propriétaire à Paris. A la stupéfaction de la concierge, cette propriétaire était la sien-

Le conseil municipal de Paris s'est réuni hier pour régler différentes questions d'extrême urgence. Tout d'abord, il a adopté un rapport de M. Caron sur le renouvellement des bons municipaux venant à échéance le 28 décembre prochain.

Les bons seront remboursés, à présentation, aux porteurs qui en feront la demande. Ceux qui préféreront les faire renouveler auront droit à un intérêt de 5 fr. 25 pour un renouvellement de six mois, et de 5 fr. 50 pour un renouvellement d'un an.

Le préfet de la Seine a été invité à solliciter des pouvoirs publics un décret en ce sens. Sur la proposition de M. Grangier, le conseil a décidé que la nomenclature détaillée des dépenses de publicité afférentes à l'émission des bons municipaux depuis le début de la guerre serait insérée au Bulletin municipal officiel.

M. Lemarchand a ensuite posé au préfet de police une question : 1° sur le refus de certains employés des concessionnaires de transports d'accepter en paiement soit des monnaies ayant cours légal soit des billets de 20 francs ; 2° sur les mesures à prendre en faveur de l'hygiène publique et pour faire respecter la loi relative à l'emploi du timbre-poste comme monnaie divisionnaire.

Le préfet de police a répondu que des ordres ont été donnés pour que les conducteurs de transports ne puissent renvoyer la monnaie de billon. Il en est de même en ce qui concerne l'échange des billets. Il a ajouté que les nombreuses plaintes faites par les sociétés de bienfaisance avaient immobilisé, pendant un certain temps, cette monnaie dans les caisses des dites sociétés, mais que jamais on n'avait constaté le commerce des sous pour approvisionnement de la population. Les dispositions prises par le ministre des finances ont permis de parer à la rareté de la monnaie de billon.

Quant au paiement au moyen de timbres-poste, c'est, au point de vue de l'hygiène, un procédé déplorable que, légalement, on ne peut empêcher. M. Grangier, le conseil a adopté un projet de loi sur la spéculation de la monnaie de billon.

Vendredi prochain, à trois heures, séance publique.

Le concierge aimait le beau linge mais le propriétaire le vendait

A Kremlin-Bicêtre, une concierge qui sans doute possédait quelques économies s'en servait pour s'acheter du beau linge. On peut être portière et aimer les linge. Seulement, la concierge était bavarde. Elle parla beaucoup de son trousseau. Or, il lui arriva qu'à son grand désespoir elle voyait disparaître petit à petit ses fines parures. Elle s'en lamentait bien haut, et plus elle s'en lamentait, plus il en disparaissait.

LA MÈRE

Ce camarade m'avait dit : « Voilà ! Tu vas partir en permission. Tu seras dans le palatin après-demain... »

C'était un paysan intelligent que la vie, à la ville proche où il s'était fixé, avait singulièrement dégoûté. Mais il avait les doigts gourdus de tous ceux que le travail manuel-garde seulement à de dures nécessités.

Il y a l'ingestion stomacale : on peut, paraît-il, supporter sans douleur 10 centigrammes de cocaine, dans un liquide quelconque. Mais 30 centigrammes provoquent des troubles sérieux. Une dose plus forte tue.

On absorbe aussi la cocaine par l'autre côté : c'est l'absorption par voie rectale, sous forme de lavements cocainés. C'est une médication. On en a fait un vice.

Il y a enfin la méthode des dentistes : l'injection sous-cutanée ou sous-muqueuse. Deux centigrammes provoquent l'anesthésie, quatre des troubles dont les détraqués raffolent. Après, c'est la syncope et la mort.

Notre collaborateur Léo Poëdes et les personnes dont il a reproduit les opinions sont ce soir, nous ont dit combien étaient brèves et fécondes en lendemains pénibles les voluptés que procure la cocaine, qu'elle soit la manière dont on l'absorbe. On amena, l'autre soir, dans un commissariat de la rive gauche, un pauvre jeune homme passablement intoxiqué. Voici, suivant son témoignage autorisé d'homme qui parle d'après sa propre expérience, ce qu'il éprouvait :

Il sentait — encore qu'il fut très propre et d'une hygiène méticuleuse — tous les insectes de la création se promener et s'ébattre sur sa peau. Sous sa peau, à l'intérieur des tissus, il croyait, dur comme fer, avoir des vers et des microbes, et même du verre pilé. Ses muscles recevaient, lui semblait-il, des décharges électriques. Des gens mal intentionnés le poussaient, du moins il en avait la désagréable persuasion, en l'injuriant grossièrement et en le menaçant. Pour échapper à ces ennuis imaginaires, il courut se jeter sous un train. C'est de là qu'on le conduisit au commissariat.

Le conseil municipal de Paris s'est réuni hier pour régler différentes questions d'extrême urgence. Tout d'abord, il a adopté un rapport de M. Caron sur le renouvellement des bons municipaux venant à échéance le 28 décembre prochain.

Les bons seront remboursés, à présentation, aux porteurs qui en feront la demande. Ceux qui préféreront les faire renouveler auront droit à un intérêt de 5 fr. 25 pour un renouvellement de six mois, et de 5 fr. 50 pour un renouvellement d'un an.

Le préfet de la Seine a été invité à solliciter des pouvoirs publics un décret en ce sens. Sur la proposition de M. Grangier, le conseil a décidé que la nomenclature détaillée des dépenses de publicité afférentes à l'émission des bons municipaux depuis le début de la guerre serait insérée au Bulletin municipal officiel.

M. Lemarchand a ensuite posé au préfet de police une question : 1° sur le refus de certains employés des concessionnaires de transports d'accepter en paiement soit des monnaies ayant cours légal soit des billets de 20 francs ; 2° sur les mesures à prendre en faveur de l'hygiène publique et pour faire respecter la loi relative à l'emploi du timbre-poste comme monnaie divisionnaire.

Le préfet de police a répondu que des ordres ont été donnés pour que les conducteurs de transports ne puissent renvoyer la monnaie de billon. Il en est de même en ce qui concerne l'échange des billets. Il a ajouté que les nombreuses plaintes faites par les sociétés de bienfaisance avaient immobilisé, pendant un certain temps, cette monnaie dans les caisses des dites sociétés, mais que jamais on n'avait constaté le commerce des sous pour approvisionnement de la population. Les dispositions prises par le ministre des finances ont permis de parer à la rareté de la monnaie de billon.

Quant au paiement au moyen de timbres-poste, c'est, au point de vue de l'hygiène, un procédé déplorable que, légalement, on ne peut empêcher. M. Grangier, le conseil a adopté un projet de loi sur la spéculation de la monnaie de billon.

Vendredi prochain, à trois heures, séance publique.

Le concierge aimait le beau linge mais le propriétaire le vendait

A Kremlin-Bicêtre, une concierge qui sans doute possédait quelques économies s'en servait pour s'acheter du beau linge. On peut être portière et aimer les linge. Seulement, la concierge était bavarde. Elle parla beaucoup de son trousseau. Or, il lui arriva qu'à son grand désespoir elle voyait disparaître petit à petit ses fines parures. Elle s'en lamentait bien haut, et plus elle s'en lamentait, plus il en disparaissait.

Un jour, promenant son désespoir au marché, elle y trouva, à l'étalage d'une marchande à la toilette, des chemises qui lui appartenaient à n'en point douter. Mme Bonville, la marchande, lui dit que les hauts crins, amanta les gens et tout s'éclaircit chez le commissaire. La marchande à la toilette avait acheté le linge à Mme G..., propriétaire à Paris. A la stupéfaction de la concierge, cette propriétaire était la sien-

Le conseil municipal de Paris s'est réuni hier pour régler différentes questions d'extrême urgence. Tout d'abord, il a adopté un rapport de M. Caron sur le renouvellement des bons municipaux venant à échéance le 28 décembre prochain.

Les bons seront remboursés, à présentation, aux porteurs qui en feront la demande. Ceux qui préféreront les faire renouveler auront droit à un intérêt de 5 fr. 25 pour un renouvellement de six mois, et de 5 fr. 50 pour un renouvellement d'un an.

Le préfet de la Seine a été invité à solliciter des pouvoirs publics un décret en ce sens. Sur la proposition de M. Grangier, le conseil a décidé que la nomenclature détaillée des dépenses de publicité afférentes à l'émission des bons municipaux depuis le début de la guerre serait insérée au Bulletin municipal officiel.

M. Lemarchand a ensuite posé au préfet de police une question : 1° sur le refus de certains employés des concessionnaires de transports d'accepter en paiement soit des monnaies ayant cours légal soit des billets de 20 francs ; 2° sur les mesures à prendre en faveur de l'hygiène publique et pour faire respecter la loi relative à l'emploi du timbre-poste comme monnaie divisionnaire.

Le préfet de police a répondu que des ordres ont été donnés pour que les conducteurs de transports ne puissent renvoyer la monnaie de billon. Il en est de même en ce qui concerne l'échange des billets. Il a ajouté que les nombreuses plaintes faites par les sociétés de bienfaisance avaient immobilisé, pendant un certain temps, cette monnaie dans les caisses des dites sociétés, mais que jamais on n'avait constaté le commerce des sous pour approvisionnement de la population. Les dispositions prises par le ministre des finances ont permis de parer à la rareté de la monnaie de billon.

Quant au paiement au moyen de timbres-poste, c'est, au point de vue de l'hygiène, un procédé déplorable que, légalement, on ne peut empêcher. M. Grangier, le conseil a adopté un projet de loi sur la spéculation de la monnaie de billon.

Vendredi prochain, à trois heures, séance publique.

Le concierge aimait le beau linge mais le propriétaire le vendait

A Kremlin-Bicêtre, une concierge qui sans doute possédait quelques économies s'en servait pour s'acheter du beau linge. On peut être portière et aimer les linge. Seulement, la concierge était bavarde. Elle parla beaucoup de son trousseau. Or, il lui arriva qu'à son grand désespoir elle voyait disparaître petit à petit ses fines parures. Elle s'en lamentait bien haut, et plus elle s'en lamentait, plus il en disparaissait.

LES PLANCHES

Au Nouveau-Cirque

Première représentation de : ANTONIO TONEDOR Opérette bouffe de M. Mauprey.

Le Nouveau-Cirque a donné la première représentation d'un spectacle gai, chatoyant et, naturellement, d'une famille homogène. M. Mauprey, qui est un spirituel revuiste, n'a cherché qu'à amuser ses contemporains rians grands et petits. Ces derniers surtout seront heureux de contempler les cascades fantasmagoriques de célèbres clowns Cal-rol et Antonio. Mais les grandes personnes se divertiront aux danses espagnoles, à la reconstitution pittoresque d'une Feria et courses de toros, où les « toros » sont naturellement en imitation, mais où la quadrille brillamment habillée défie en fanfare. Les rôles sont tenus par de fort-talenteuses artistes. En tête la fantaisiste Mary-Hett délicate et amusante en travesti ; puis Yette Yriel, toute mignonne, jolie, bien chantante et bien dissimulée ; Paulette de Mailly, une délicate qui promet ; un charmant corps de ballet, toute une pléiade de femmes ravissantes et une troupe de clowns amusants. Que peut-on demander de plus ? Aussi le Nouveau-Cirque tient-il un grand et durable succès.

« Eh bien, comment qu'il va ? » « — Il va bien. Le maman. Soyez tranquille. Il est solide et courageux. Il est vaillant. C'est un bon et brave soldat. » Elle sourit d'un beau sourire plein et étendu, d'un bon sourire ému où semblait se charmer et se bercer sa tendresse éperdue, comme un rayon passe à travers les figurines des vitraux et les anime. Elle inclinait la tête. Elle me dit :

« — Oui... Oui... comme pour cadencés, pour appuyer ses scabieuses pensées. Je crus devoir lui rappeler pour charmer son orgueil : « — Vous a-t-il dit qu'on l'avait cité à l'ordre du jour pour sa bravoure et qu'on l'avait justement décoré ? » « — Oui... oui... me fit-elle sans hâte. Il l'a écrit. » « — Eh bien... vous devez être fière, le maman ? » « — Je ne dis pas... Ça peut faire plaisir. Mais, vous qui le voyez, qui vivez avec lui, a-t-il changé ?... a-t-il maigri ?... a-t-il beaucoup souffert ? » « — Dame, vous pensez bien, on souffre... et tout le monde souffre, hélas ! Il a un peu maigri, bien sûr... Mais tout ça n'est pas grave... Et il faut payer son tribut... »

« — Vous parlez bien... Moi, n'est-ce pas, je ne sais rien, je ne comprends rien à tout ça, à cette guerre, à vos combats... Qu'il soit brave, mon Dieu, je le souhaite... Il le faut, n'est-ce pas ?... Mais... » Elle s'arrêta comme si tout à coup, un flot soudain, jailli du fond de l'être, eût noyé tout dans son cœur et dans son esprit. Elle appuya son regard sur le mien. Il était lourd de cette humanité un peu fruste, mais qui s'avoue loyalement, et qui n'est que l'ardent et sûr appel de la nature à travers tout ce qui peut lui prêter sa voix. Et, scandant chaque mot : « — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

G. R...

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

« — Toussez-lui, savez-vous... Enfin, vous comprenez, c'est tout cela, que je voudrais savoir... »

LES PLANCHES

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.

Le Caglioli, 25, rue Caumartin, Chansonniers. Apollo, 8 h. 15. La Coarde de Mimi Pinson. Cigari, 8 h. 15. Rosalie, La mariée récalcitrante. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie. Château d'Eau, 8 h. 30. Les Étoiles de Rosalie.</